

ASSOCIATION AUVERGNATE de SAUVETAGE et SECOURISME

SIEGE SOCIAL : Mairie de Châtel Guyon

☎ 06 76 07 44 19

✉ gaubert63@netcourrier.com

N° SIRET : 479 967 622 00016 - N° Déclaration : W634001175

Organisme de Formation N° 1870

Agrée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

28 rues Lacroix 75017 Paris tel 01 46 27 62 90

Agrée Préfecture Puy de Dôme n°W634001175

STADE CLERMONTOIS NATATION

SIEGE SOCIAL : Piscine P. de Coubertin 63000 CLERMONT FERRAND

☎ 04 73 34 19 03

✉ scnat@wanadoo.fr

N° SIRET: 444 276 067 00014

STAGE B.N.S.S.A.

Un stage de préparation au B.N.S.S.A. et aux épreuves de sélection du B.P.J.E.P.S.A.A.N. comprenant :

- **Des entraînements natation et sauvetage aquatique à la Piscine Coubertin à Clermont Ferrand, avec le S.C.N.**
- **Des cours théoriques sur la réglementation spécifique du B.N.S.S.A. à la Piscine Coubertin à Clermont Ferrand, avec le S.C.N.**
- **La Formation du P.S.E.1 (diplôme de secourisme nécessaire pour le BNSSA, avec l'A.A.S.S.)**

Durée de la Formation :

Ce stage est étalé sur : **du lundi 05 Novembre 2018 au Jeudi 09 Mai 2019**, concernant le pratique nage avec présentation à 01 session d'examen et 01 autre si besoin sous conditions.

Les titulaires du B.N.S.S.A. sont employés principalement à la surveillance des baignades aménagées d'accès gratuit (rivière, lac, mer). Les titulaires du B.N.S.S.A ; peuvent participer à la sécurité des piscines et parcs aquatiques d'accès payants, sous certaines conditions. L'enseignement de la natation leur est par contre strictement interdit, y compris les activités nautiques telles qu'aqua bike ou aquagym.

35 heures de secourisme (PSE1)
45 heures de natation sauvetage + 06 heures de théorie
Total 86 heures

PLANNING DES FORMATIONS 2018 - 2019

FORMATION P.S.E.1 : obligatoire pour se présenter au B.N.S.S.A.

- Durée (35 heures) : **durant la période des vacances scolaires Février ou Avril sur 05 jours**
Lieu : CHATEL GUYON **ou autre endroit du secteur Aubière ou Clermont Fd**

FORMATION B.N.S.S.A. :

Entraînement pratique et réglementaire à la piscine P. de Coubertin à Clermont Ferrand :

- Le lundi de 21h à 22h (entraînement sauvetage aquatique).
- Le jeudi de 20h à 21h (entraînements natation).
- Mercredi de 18h00 à 20h00 (réglementation).

Matériel individuel obligatoire à chaque séance : lunettes de natation, palmes, masque et tuba (attendre nos conseils pour les achats).

Session 2018	Pratique Natation		P.S.E.1	Réglementation
	Lundi	Jeudi	Samedi, Dimanche et jours de vacances	Mercredi
Novembre	5, 12, 19, 26	8, 15, 22, 29		
Décembre	3, 10, 17	6, 13, 20		
Janvier	7, 14, 21, 28	10, 17, 24, 31		
Février	4, 11	7, 14	16 au 20 ou 21 au 25 ou 26 au 02 Mars	
Mars	4, 11, 18, 25	7, 14, 21, 28		13, 20, 27
Avril	1, 8, 29	4, 11	15 au 19	
Mai	6, 13	2, 9		

Des révisions avant examen seront programmées en temps et heures des modifications horaires ou dates peuvent survenir selon la disponibilité de l'établissement et des formateurs

EXAMEN DU B.N.S.S.A.

Sur la journée : épreuves pratiques et théorique

Dates en accord par la PREFECTURE 26 Avril, 13, 15, 17 Mai ; rattrapage éventuel non obligatoire 29 Mai 2018

PIECES A FOURNIR

Le passage de l'examen peut se faire dès 17 ans mais le diplôme ne lui sera remis que lors de ses 18 ans.
LES CANDIDATS SONT INFORMES QUE LA STRUCTURE NE PRESENTERA PAS UN STAGIAIRE QUI NE PEUT FAIRE LES EPREUVES PRATIQUES DANS LES TEMPS IMPARTIS

Une feuille de suivi sera établie concernant la présence des postulants

01 PASSAGE D'Examen est prévu, le rattrapage prévu ne sera accordé qu'en fonction de votre résultat précédent

Votre inscription au stage ne sera acceptée qu'à la remise de l'ensemble des documents suivants et seuls les candidats, ayant remis le certificat médical et le règlement au moment de l'inscription, seront retenus.

* la fiche d'inscription

* le certificat médical précisant l'aptitude au sauvetage aquatique (modèle joint) pour suivre la formation. **Un autre certificat vous sera demandé pour l'examen (- de 3 mois) début Mars**

* 2 enveloppes grand format (229 x 324) **affranchie à 1 €10 ou à 50 grammes** pour l'envoi des diplômes (PSE1 et BNSSA).

* les chèques libellés à l'ordre de l'Association Auvergnate de Sauvetage et Secourisme, et du Stade Clermontois Natation.

* 2 photos d'identité avec votre nom et prénom au dos.

* **AUTORISATION PARENTALE** et Juge pour enfant si mineur -17 ans

Les dossiers sont à adresser à :

*Stade Clermontois Natation Stade Nautique Pierre De
Coubertin Place Pierre De Coubertin 63000 Clermont Ferrand **ou**

*AASS GAUBERT Olivier, 11 rue des Ecoles
63140 Chatel Guyon

FRAIS DE FORMATIONS

- P.S.E.1 (formation Secourisme) 250 euros au nom de l'A.A.S.S. (60 € si révision PSE1)
- B.N.S.S.A. (Théorique et pratique) 300 euros au nom du S.C.N. (200 € si adhérent ou **révision BNSSA**)

Total : 550Euros

- **Un chèque de 60 euros est demandé pour frais de dossier non endossé et remis lors de la formation ou Révision du secourisme à l'ordre de la AASS**

*La Documentation pour le BNSSA et PSE1 sont compris dans le coût de la formation ainsi que la licence obligatoire.

*Le débit des chèques sera fractionné pour étaler les paiements selon votre cas.

Si besoin commencer à nager, prendre contact avec Mr qui vous dira la marche à suivre

Formateurs : Mr FIEVET Julien Tel : 06 89 14 79 10 (**pratique aquatique**)

Mr GAUBERT Olivier Tel : **06 76 07 44 19 / 04 73 86 06 55 (dossier, secourisme)**

EPREUVES DU B.N.S.S.A.

Elles résultent de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié par l'arrêté du 30 juin 2011 et comprennent deux catégories d'épreuves :

1/ LES EPREUVES PRATIQUES ELIMINATOIRES

A) Epreuve de sauvetage de 100 mètres :

Départ du bord du bassin ou d'un **plot de départ**, suivi de **25 mètres nage libre en surface** ;

– **deux parcours de 25 mètres**, comprenant chacun **15 mètres en immersion complète** sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;

– une **plongée dite « en canard »**, suivie de la **recherche d'un mannequin** qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le **remorque sur 25 mètres**, visage hors de l'eau.

Le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de :

– **2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen** ;

– **3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.**

ATTENTION : les lunettes et le pince nez ne sont pas autorisées pour cette épreuve.

B) Epreuve du mannequin : Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de **250 mètres**, au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau, parcourt **200 mètres en palmes, masque et tuba** en touchant le mur à chaque virage.

A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une **immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum** du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus.

Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin

– le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours soit **50 mètres**. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ; la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci.

Le remorquage s'effectue en position dorsale. **Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba**

Le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus.

C) Epreuves de secours à une personne en milieu aquatique :

– le sauvetage d'une personne en situation de détresse **se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus** du bord

– **la victime saisit le sauveteur de face** ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; **pendant le parcours le sauveteur rassure la victime** ;

– le sauveteur sort la victime de l'eau **sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel** ;

– après avoir sécurisé la victime, **le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, explique succinctement sa démarche.**

Le candidat effectue l'épreuve en **short et tee-shirt**. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel **n'est pas autorisé**.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve

Une Epreuve écrite :

Questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines **réglementaires et pratiques, composé d'un ensemble de quarante items** il porte sur les domaines suivants :

– secourisme ; – aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;

– textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ; – signalisation d'un poste de secours ;

– signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ; balisage, – règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ; – organisation des secours

– dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ; – mise en œuvre des moyens d'alerte ;

– connaissance et diffusion des informations météorologiques – observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours, – connaissance de l'organisation des structures publiques de secours,

conduite à tenir en cas d'accident ; – mesures conservatoires ; – premiers soins d'urgence ; – alerte des secours publics ;

– mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours. La notation se fait sur un total de **quarante points**.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

NOM :

PRENOM :

SEXE : M F

DATE, LIEU de Naissance (ville, pays, département et N° de département) :

.....

.....

ADRESSE :

TELEPHONE :

E MAIL :

Merci de vous appliquer pour que je puisse bien orthographier vos coordonnées

J'accepte les conditions générales du stage de préparation BNSSA 2018-2019

Fait le

à

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné _____, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour,

Monsieur.

et avoir constaté qu'il ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées

Séparément :

Soit au moins

$3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est :

4/10 - inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/ 10 pour l'autre œil corrigé.

À

Le